



RAPPORT ANNUEL

Commission Intercommunale d'Accessibilité

Année 2021



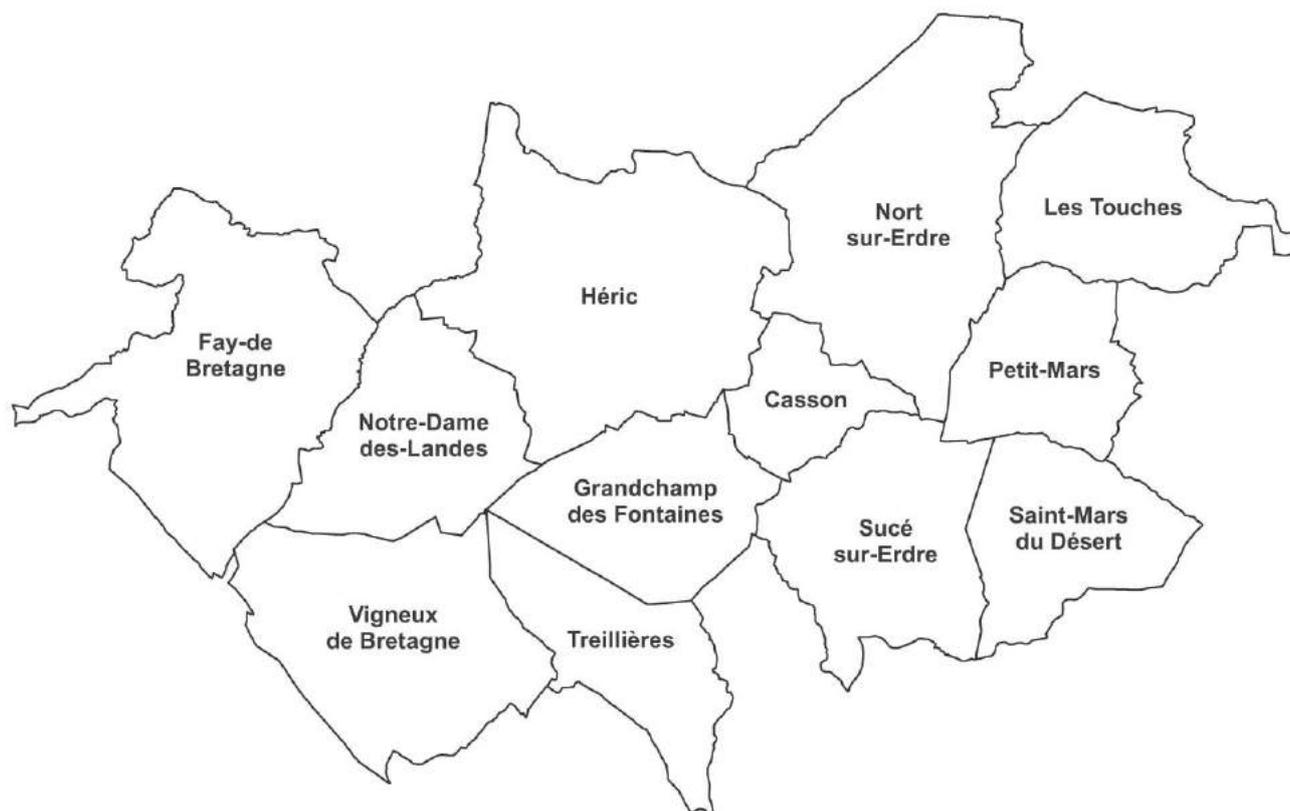
SOMMAIRE

I.	Présentation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité	4
1.	Ses missions	4
2.	Sa composition	4
3.	Son fonctionnement	6
4.	Les Commissions Communales d'Accessibilité	6
II.	Activités de la Commission Intercommunale d'Accessibilité en 2021	7
III.	L'accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres	7
1.	Etat des voiries et des bâtiments publics	7
2.	Les établissements de la Communauté de communes	9
3.	Les établissements recevant du publics accessibles	10
4.	L'offre de logements publics accessibles	12
5.	Transport : les points d'arrêt accessibles	13
IV.	Communication – Sensibilisation	14
1.	Les outils de sensibilisation	14
2.	La semaine de l'accessibilité	17
3.	Un site internet accessible	20
4.	Le rapport annuel d'activité 2020	20
	Conclusion	21

La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres regroupe 12 communes pour une population qui s'élève à 63 280 habitants (chiffre de référence INSEE – 2018).

Situé en Loire-Atlantique, le territoire d'Erdre et Gesvres se localise en limite nord de l'agglomération nantaise. Il s'agit d'un territoire rural, très attractif et caractérisé par une importante croissance démographique.

Depuis 2008, la Communauté de communes et ses douze communes se sont engagées conjointement dans une démarche solidaire et cohérente pour promouvoir une dynamique d'accessibilité sur le territoire.



I. Présentation de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres est créée par la délibération du conseil communautaire le 17 décembre 2008.

Pour donner suite à l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, la CIAPH devient la Commission Intercommunale d'Accessibilité (CIA). Le conseil communautaire a délibéré sur cette nouvelle appellation le 6 mai 2015.

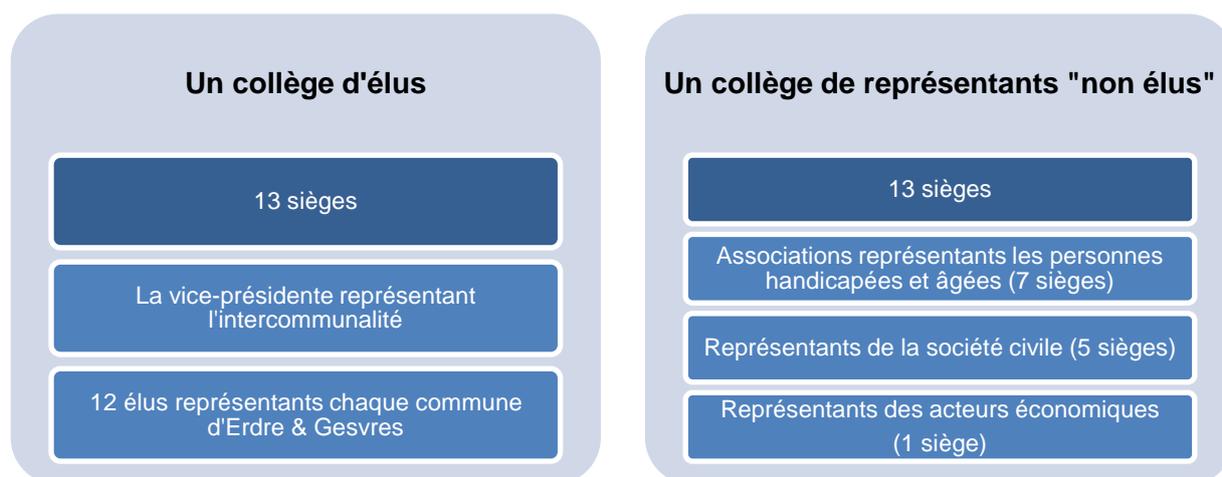
1. Ses missions

Selon l'article 46 de la loi du 11 février 2005, codifié à l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Intercommunale d'Accessibilité a pour mission de :

- Dresser le constat d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- Etablir un rapport annuel présenté en conseil de communauté ;
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer l'accessibilité de l'existant ;
- Tenir à jour par voie électronique la liste des Etablissements recevant du Public (ERP) situés sur le territoire, ayant élaboré un Agenda d'Accessibilité programmé (Ad'AP), ainsi que la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées.

2. Sa composition

La commission est composée de 26 membres et est structurée en deux collèges (délibération du conseil de communauté du 6 mai 2015) :



En 2020, l'attribution des sièges a été revue dans le cadre du nouveau mandat 2020-2026. Le 8 juillet 2020, le conseil de communauté a désigné de nouveaux représentants élus. Les associations et autres structures ont ensuite été sollicitées pour désigner leur représentant. Certaines associations de personnes handicapées et âgées n'ont pas pu répondre favorablement. Deux sièges ne sont donc pas pourvus dans le collège « non élus ».

La nouvelle commission est composée comme suit :

Collège Elus	Représentants Communes - Communauté de communes	
CCEG	BIDET	Stéphanie
CASSON	DEFONTAINE	Claudia
FAY-DE-BRETAGNE	SORIN	Didier
GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	THIBAUD	Dominique
HERIC	COUBARD	Pascal
LES TOUCHES	BARON	Martine
NORT-SUR-ERDRE	HOLLIER-LAROUSSE	Cédric
NOTRE-DAME-DES-LANDES	NAUD	Jean-Paul
PETIT-MARS	LE GREVESE	Pascal
SAINT-MARS-DU-DESERT	RAYNAUD	Serge
SUCE-SUR-ERDRE	CHEVALIER	Christine
TREILLIERES	DRION	Elisa
VIGNEUX-DE-BRETAGNE	PLONEÏS MENAGER	Sandrine
Collège Non Elus	Représentants Personnes handicapées et âgées	
APAJH44 Association pour Adultes et Jeunes Handicapés	TAMIC	Marie-Claire
APF Association des Paralysés de France	RINCE	Yvon
AFM Association Française contre les Myopathies	THEBAULT	Ariane
Valentin Haüy	MEYER	Gérard
France Alzheimer	FOUQUET	Joël
Collège Non élus	Représentants des usagers	
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	GAUTREAU	Michel
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	MOINET	Arthur
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	LUCAS	Antoine
Conseil de Développement Erdre & Gesvres	STRIDE	Sébastien
MAS DIAPASON	CHAPPEY	Franck
Collège Non élus	Représentants du monde économique	
Club des entreprises	ALLARD	François

3. Son fonctionnement

La présidence de la commission est assurée par Mme Stéphanie BIDET, Vice-Présidente déléguée aux solidarités.

La coordination générale est assurée par la chargée de mission Accessibilité de la Communauté de communes, dont les missions sont :

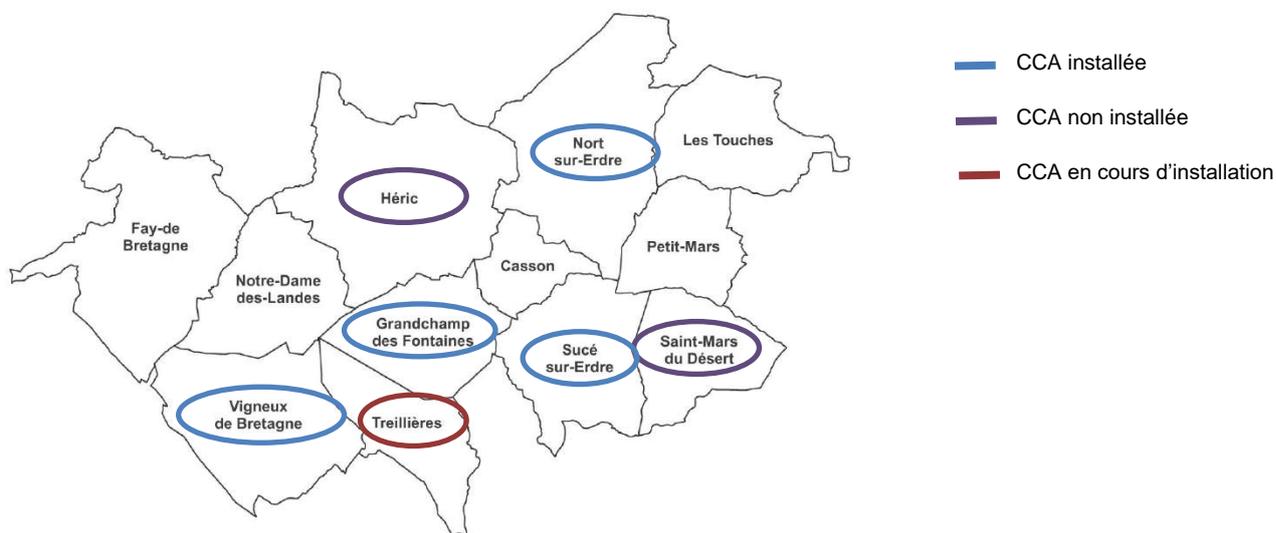
- d'assister la commission dans l'accomplissement de ses missions ;
- d'apporter une vision transversale des actions à engager ;
- d'apporter expertise et méthode ;
- d'accompagner la mobilisation communale sur ce sujet, les communes étant restées pleinement compétentes en matière d'accessibilité.

La commission se réunit au moins deux fois dans l'année. Des sous-commissions peuvent être constituées sous forme de groupes de travail thématiques, afin de faciliter les échanges.

4. Les commissions communales d'accessibilité

Les commissions communales d'accessibilité (CCA) doivent être créées dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants. Elle est présidée par le maire. Sa composition et ses missions sont les mêmes que celles de la commission intercommunale d'accessibilité.

Quatre communes du territoire ont mis en place une commission communale d'accessibilité depuis le début du nouveau mandat (2020), une commission est en cours d'installation et deux ne sont pas encore installées. Quant aux autres communes, en fonction de leurs besoins et de leurs projets, les questions liées à l'accessibilité sont abordées et traitées au sein de leur CCAS, de leurs commissions voirie et/ou bâtiment ou dans le cadre de groupes de travail spécifiques.



Ces commissions ou groupes de travail constituent des structures de pilotage local des enjeux liés à la mise en accessibilité de l'ensemble de la chaîne de déplacement. Lieux privilégiés de concertation et de gouvernance en matière d'accessibilité, elles permettent de coordonner l'action des différents intervenants pour proposer un cadre de vie accessible à tous, les communes étant restées compétentes dans ce domaine.

II. Activités de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

En 2021, la Commission Intercommunale d'Accessibilité s'est réunie trois fois en format plénier et deux fois en format « groupe de travail ».

CIA le 28 janvier 2021 – Séance d'installation

- Présentation de la commission et des actions menées pendant les précédents mandats ;
- Avis sur le rapport annuel 2020 ;
- Présentation des projets à mener en 2021 : la plateforme Acceslibre et le système de téléphonie accessible aux sourds et malentendants.

Groupe de travail « élus » le 8 mars 2021

- Mise en place et fonctionnement des commissions communales d'accessibilité ou autres commissions/groupes de travail dédiés ;
- Rôle des élus référents et des techniciens communaux ;
- Point sur les dossiers en cours : Semaine de l'accessibilité, Plateforme Accèslibre, Système de téléphonie pour les sourds/malentendants ;
- Préparation de la commission du 8 avril 2021.

CIA le 8 avril 2021

- Point sur la semaine de l'accessibilité du 5 au 11 avril 2021 ;
- Travail sur le plan d'actions 2021/2026.

CIA le 21 octobre 2021

- Présentation du plan d'actions du mandat et du fonctionnement de la commission et des groupes de travail ;
- Point sur les projets : sensibilisation des élèves au handicap et à l'accessibilité, système de téléphonie accessible pour sourds et malentendants, plateforme AccesLibre.

Groupe de travail le 25 novembre 2021

- Travail sur les projets : système de téléphonie accessibles aux sourds et malentendants et plateforme Accèslibre.

III. L'accessibilité sur le territoire d'Erdre et Gesvres



1. Etat des voiries et des bâtiments publics

Les communes sont restées compétentes en matière d'accessibilité. La Communauté de communes a en charge l'accessibilité de ses bâtiments et des parcs d'activités du territoire.

Voirie et espaces publics

La voirie est l'élément essentiel de la chaîne de déplacement car elle est le maillon par lequel passe l'ensemble des usagers.

Concevoir des espaces publics et des voiries accessibles est un objectif partagé et une obligation réglementaire : tout aménagement ou réhabilitation de voirie doit respecter des prescriptions d'accessibilité.

Chaque commune de plus de 1000 habitants doit également élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Les 12 communes du territoire d'Erdre et Gesvres sont restées compétentes en matière de voirie et d'espaces publics. Elles ont toutes élaboré leur PAVE en 2011, dans le cadre d'un groupement de commandes avec l'accompagnement d'un bureau d'études. Les plans d'actions sont actuellement mis en œuvre et suivis par chaque commune, en fonction des projets communaux (création, rénovation).

Etablissements Recevant du Public

Les établissements ouverts au public (magasin, bureau, hôtel, etc.) doivent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Tout établissement non conforme aux règles d'accessibilité doit faire l'objet d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) qui permet d'engager les travaux nécessaires dans un délai limité.

Conformément à la réglementation en vigueur, la Communauté de communes et les communes du territoire ont réalisé leur diagnostic d'accessibilité en 2013 : 172 établissements ont été diagnostiqués. À la suite de la parution de l'ordonnance du 26 septembre 2014, ces diagnostics ont fait l'objet d'une mise à jour en 2015 et chaque collectivité a établi et déposé son Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) fin 2015.

Depuis 2019, une cartographie des niveaux d'accessibilité des bâtiments publics, des parkings et des cheminements est réalisée annuellement avec la majorité des communes. Du fait du contexte sanitaire, la mise à jour de 2020 s'est finalisée début 2021.

En 2021, 7 communes ont bénéficié d'une mise à jour, en tenant compte du reliquat de 2020. Du fait du départ du technicien SIG en janvier 2022, les dernières actualisations seront programmées au second semestre 2022, à la suite de l'arrivée et de la formation du nouveau technicien.

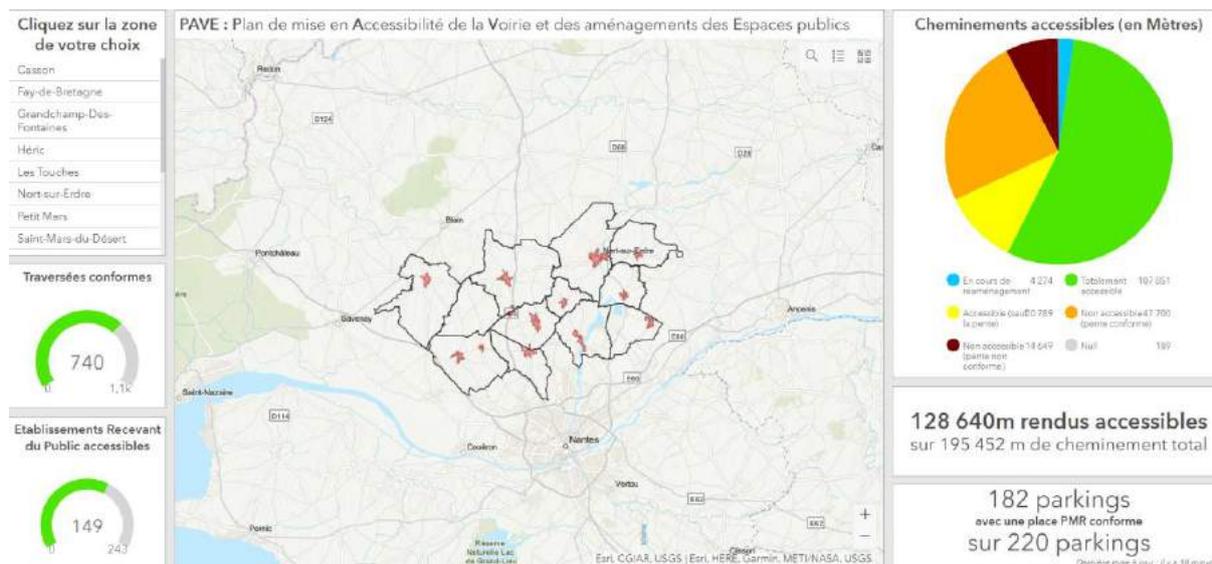
Le tableau suivant présente les dates de mises à jour par commune :

Commune	Année de mise à jour	Date de mise à jour carte Pave-ERP
Casson	2021	06/12/2021
Fay-de-Bretagne	2021	25/11/2021
Grandchamp-des-Fontaines	2021	14/06/2021
Héric	2021	08/12/2021
Les Touches	2021	15/12/2021
Nort-sur-Erdre	2020	27/01/2021
Notre-Dame-Des-Landes	Non réalisé	Non réalisé
Petit-Mars	2021	21/12/2021
Saint-Mars-Du-Désert	2020	15/02/2021
Sucé-sur-Erdre	2020	11/12/2020
Treillières	2020	08/03/2021
Vigneux-de-Bretagne	2021	18/06/2021

La carte suivante représente les différents niveaux d'accessibilité, avec l'évolution suivante par rapport à 2020 :

- + 7023 m de cheminements rendus accessibles ;
- + 63 traversées rendues accessibles ;
- + 13 parkings rendus accessibles ;
- + 39 ERP Public rendus accessibles.

Représentation des niveaux d'accessibilité enregistrés au 31 décembre 2021
(Cheminements, traversées, parkings et bâtiments publics)



2. Les établissements de la Communauté de communes

Le patrimoine de la Communauté de communes compte six établissements, basés à Grandchamp-des-Fontaines et à Nort-sur-Erdre. L'Ad'AP de la Communauté de communes a été approuvé par la Préfecture le 30 décembre 2015, pour un montant prévisionnel de 18530 €, réparti sur 3 ans.



En juin 2020, la société Qualiconsult a été missionnée pour établir une attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées pour chaque bâtiment, en vue d'établir les attestations d'accessibilité.

En 2021, les actions suivantes ont été réalisées :

- Mise en place des bandes de guidage entre les mises en place de bandes de guidage entre les places de stationnement PMR et l'entrée de certains bâtiments (Hôtel d'entreprises, DAE) ;
- Arrêté autorisant le réaménagement des sanitaires du bâtiment « Bureau locatif à Grandchamp-des-Fontaines » ;
- Devis auprès d'entreprises pour les travaux de deux sanitaires non conformes (Bureaux locatifs et Maison de l'Emploi de Nort-sur-Erdre) – programmation des travaux début 2022.



Bande de guidage à la DAE



Bande de guidage à l'Hôtel d'Entreprises

Registres d'accessibilité

Un registre d'accessibilité doit être mis en place dans les établissements recevant du public depuis le 30 septembre 2017 (Décret 28 mars 2017 relatif au registre d'accessibilité [...] et Arrêté du 19 avril 2017). Cet outil a pour vocation de communiquer sur le niveau d'accessibilité des prestations proposées.

La Communauté de communes a mis en place ses registres en janvier 2018. Ils ont été présentés aux agents d'accueil des différents bâtiments. Cette présentation a été l'occasion de les sensibiliser à l'accueil du public en situation de handicap, à partir du guide « Bien accueillir les personnes handicapées » élaboré par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer et le ministère du Logement et de l'Habitat durable.

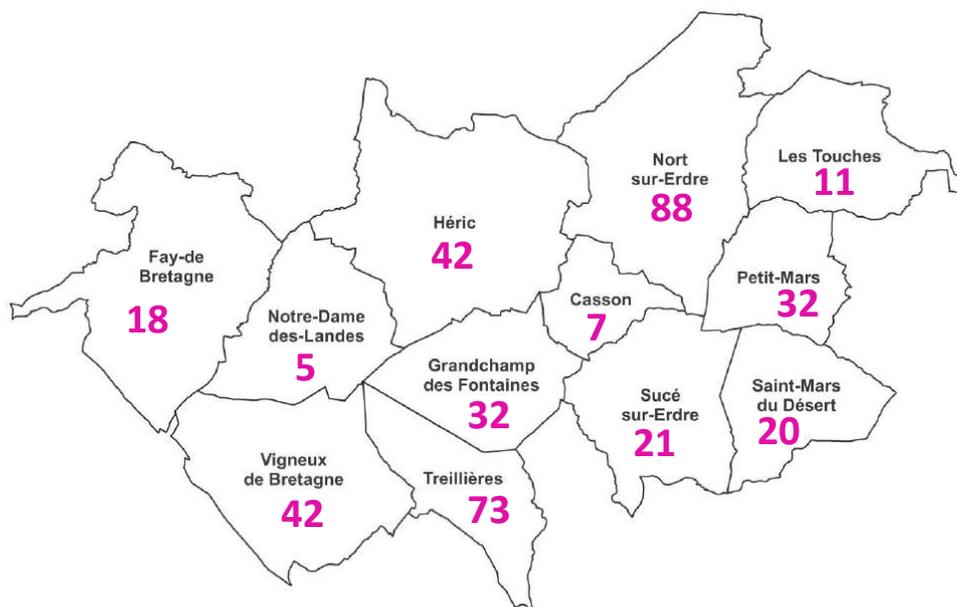
3. Les établissements recevant du public accessibles

Dans le cadre de ses missions, la commission intercommunale d'accessibilité doit tenir à jour la liste des ERP accessibles. Celle-ci est établie à partir des données mises à disposition par la DDDTM.

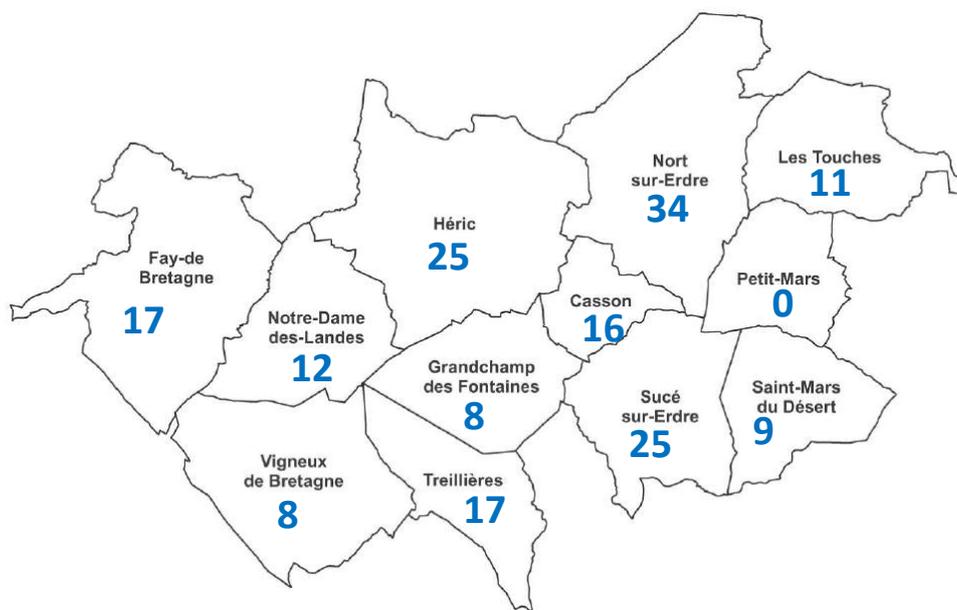
Au 31 décembre 2021, concernant les ERP privés et publics :

- **391** ERP sont déclarés accessibles (soit une augmentation de 64 ERP par rapport à 2020) ;
- **182** ERP sont sous Ad'AP Patrimoine (engagement à réaliser les travaux pour un patrimoine d'établissements sur plusieurs années – ERP en cours d'accessibilité), contre 199 en 2020.

Répartition des établissements privés et publics **déclarés accessibles**, au 31 décembre 2021



Répartition des établissements privés et publics **sous Ad'AP**, au 31 décembre 2021



Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés

La réglementation prévoit, dans le cadre de l'élaboration des Ad'AP, que les collectivités assurent une communication auprès des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés. L'objectif est de les informer et de les sensibiliser pour déclarer leur accessibilité ou élaborer un Ad'AP (mise en accessibilité leur établissement).

La Communauté de communes et les communes ont assuré plusieurs actions en 2014 et 2015 (réunions d'information, envoi de courriers d'information, articles dans les bulletins communaux-le magazine intercommunal, information sur sites internet et via les commissions d'accessibilité).

En 2016, des actions de sensibilisation ont été menées directement par certains élus communaux, en allant à la rencontre des propriétaires.

Depuis 2017, la sensibilisation a évolué vers une assistance de la chargée de mission Accessibilité auprès des propriétaires d'ERP à la recherche d'informations, orientés par les communes. Les demandes ne nécessitant pas d'expertise technique sont traitées directement par la chargée de mission Accessibilité. Pour les questions plus spécifiques, les propriétaires sont orientés vers le service Bâtiment de la DDTM.

En octobre 2021, la commission a acté dans son programme pluriannuel qu'elle travaillerait sur une action de sensibilisation à destination des propriétaires et gestionnaires d'ERP privés.

Formation

La loi n°2015-988 du 5 août 2015, précise que les employeurs des établissements de la 1ère à la 4ème catégorie doivent mettre en œuvre une formation à l'accueil des personnes handicapées pour leur personnel en contact avec le public (Art. L 4142-31 du code du travail ; décret d'application : article 3 du Décret n°2007-436 du 25 mars 2007).

En 2018, la Communauté de communes a sensibilisé l'ensemble de ses agents d'accueil à l'accueil du public en situation de handicap suivant le guide du ministère « bien accueillir les personnes handicapées » (ERP 5ème catégorie)

Depuis 2016, la formation accueil du public en situation de handicap est intégrée au plan de formation intercommunale afin de tenir compte des mouvements de personnel au sein des communes.

4. L'offre de logements publics accessibles

L'Union Sociale de l'Habitat (USH) et les organismes HLM ont engagé en 2013 une démarche de recensement de l'offre accessible, basée sur une grille commune de critères d'accessibilité.

L'accessibilité évaluée est celle des bâtiments, avant l'entrée dans le logement (topographie, abords, présence/absence de marches, hall d'entrée et parties communes – présence/absence d'ascenseur, largeur et maniabilité des portes).

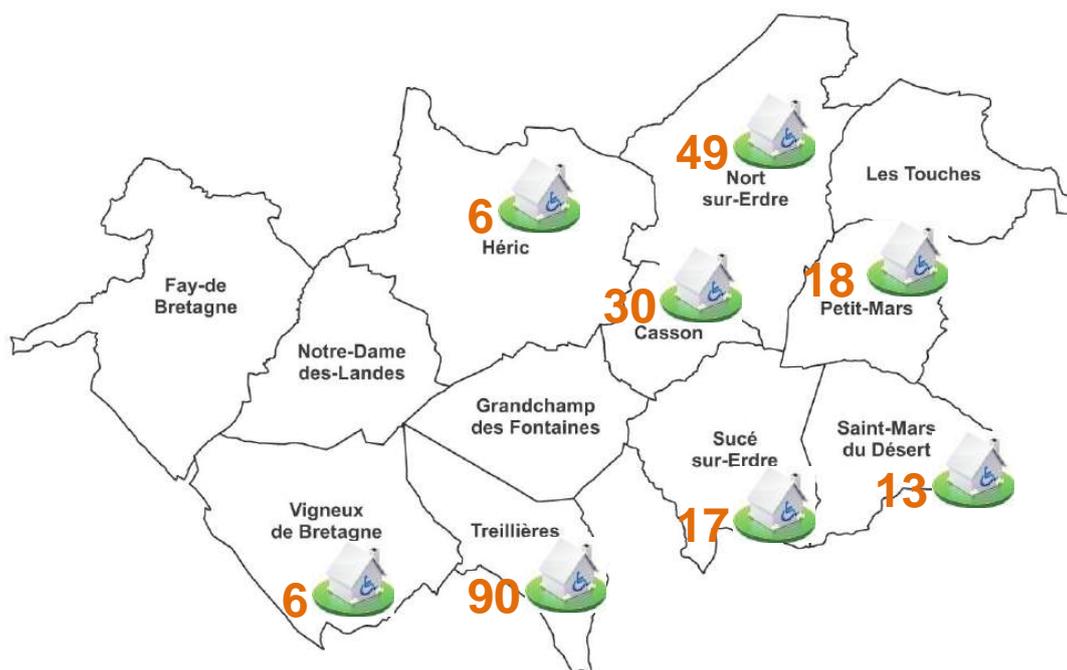
Les bâtiments livrés après le 1er janvier 2007 sont réputés accessibles par principe, sans visite sur site. Tous les autres programmes ont fait l'objet d'une visite puis d'une « cotation » par les bailleurs sociaux.

Ce travail a ainsi permis de classer le parc de locatifs sociaux de « non accessible » à « totalement accessible » pour personnes en situation de handicap et personnes vieillissantes à mobilité réduite.

L'USH des Pays-de-la-Loire, en collaboration avec les bailleurs sociaux a mené un premier recensement sur le territoire en 2014, puis un second en juin 2017, pour donner suite à une demande émise au niveau régional. Le parc d'Erdre et Gesvres est constitué de 1144 logements sociaux (données 2017).

Fin 2021, le service Habitat de la CCEG a sollicité l'USH pour connaître la périodicité de cette actualisation et est en attente de leur réponse.

Répartition des logements sociaux **complètement accessibles** recensés en 2017



5. Transport : les points d'arrêt accessibles

Depuis le 1^{er} septembre 2017, le Conseil Régional est devenu l'autorité organisatrice de transports sur le territoire d'Erdre et Gesvres (auparavant cette compétence appartenait au Conseil Départemental). Le futur réseau de la Région n'est toujours pas voté. Toutefois, des votes liés au transfert de compétences et à des subventions ont eu lieu en 2020. Les Schémas Directeurs établis initialement par le Conseil Départemental sont donc toujours en vigueur, mais n'engagent pas totalement le Conseil Régional :

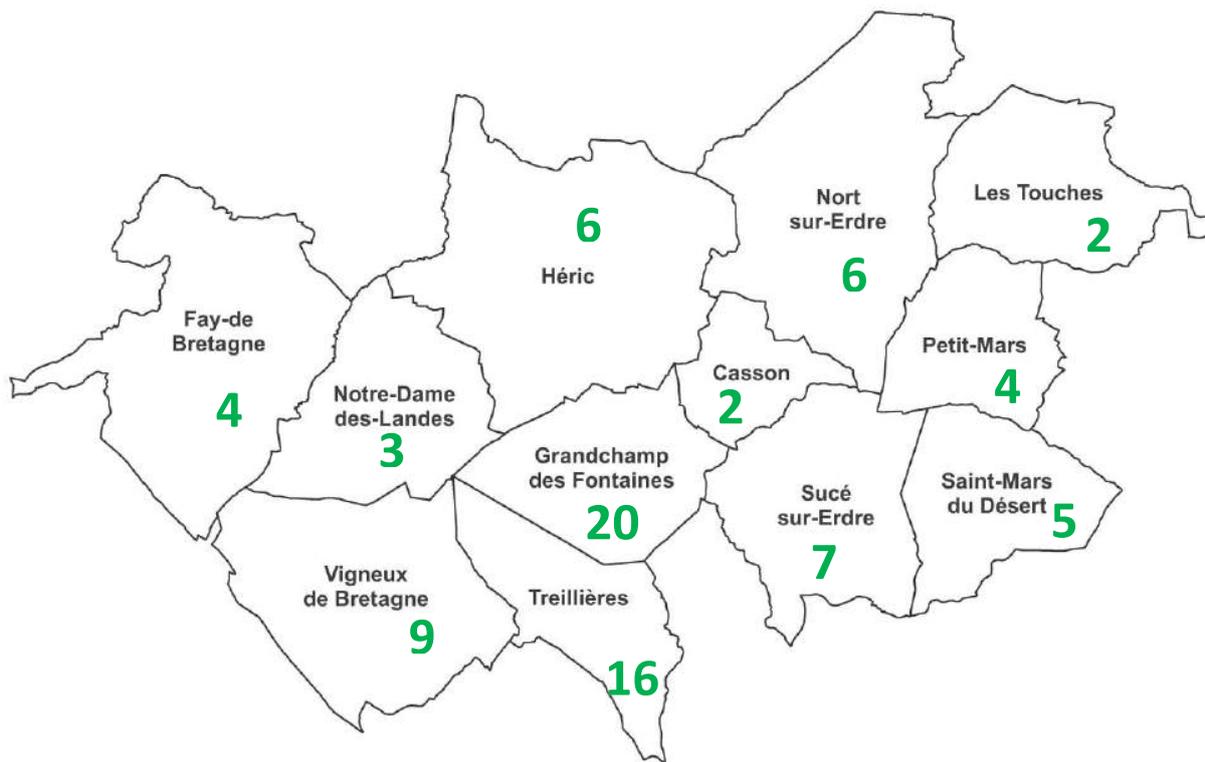
- Le schéma directeur d'accessibilité (SDA) en 2009,
- Le schéma directeur d'accessibilité programmée (Sd'AP), approuvé le 29 avril 2016 par l'Etat.

Un de leurs objectifs est de rendre les points d'arrêts les plus importants du réseau départemental accessibles aux personnes à mobilité réduites. Le Sd'AP fixe, quant à lui, le calendrier de réalisation des actions.

En 2020, 3 quais ont été rendus accessibles, créés ou déplacés sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

- Vigneux-de-Bretagne : 1 quai
- Héric : 2 quais

Répartition des **quais accessibles** sur le territoire en 2021



IV. Communication - Sensibilisation

1. Les outils de sensibilisation

La commission dispose de plusieurs outils pour informer et sensibiliser le public à l'accessibilité et au handicap. L'ensemble de ces outils sont disponibles sur le site internet de la CCEG www.cceg.fr

Les cartes interactives

Depuis 2019, les services techniques des communes travaillent avec le service SIG (Système d'Information Géographique) de la Communauté de communes à la mise à jour des données définissant les niveaux d'accessibilité de la voirie, des espaces publics et des bâtiments publics.

La [carte tableau de bord](#), à destination des services techniques et des élus, reprend tous les niveaux d'accessibilité.



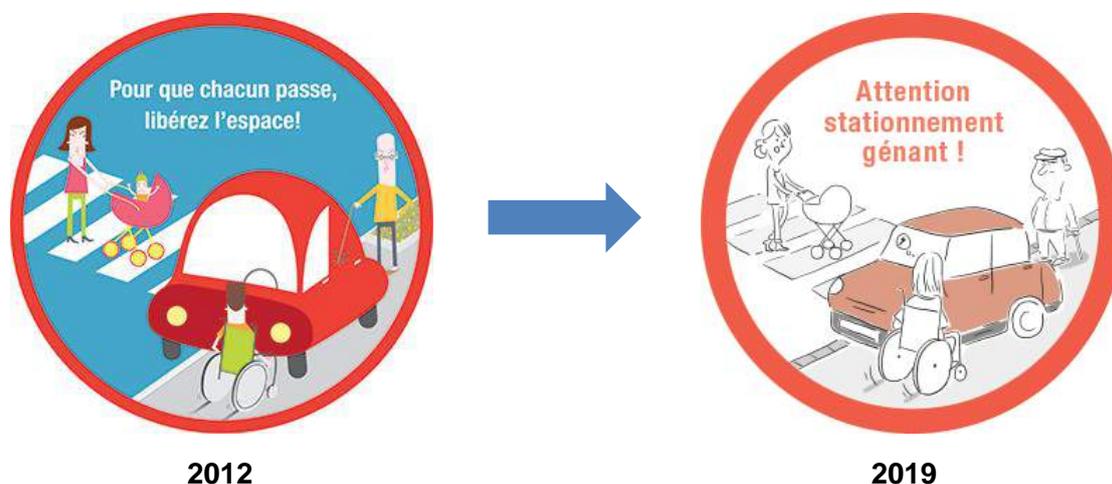
La carte interactive à destination du grand public permet de visualiser l'ensemble des itinéraires (cheminements, traversées), parkings et bâtiments publics accessibles aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap.



L'outil « Macaron Stationnement Gênant »

A disposition des élus depuis 2012, ce « macaron » permet de sensibiliser, de manière pédagogique, les automobilistes sur le stationnement gênant. En effet, celui-ci occasionne des problématiques d'accès et de sécurité en particulier pour les personnes en situation de handicap et à mobilité réduite.

En 2019, une nouvelle version a été validée.



Le guide des manifestations accessibles

Ce guide pratique permet de rendre les manifestations accessibles. Il a été diffusé en 2016 dans les communes et auprès des associations organisatrices d'évènements du territoire.



Un système de téléphonie accessible aux sourds et malentendants

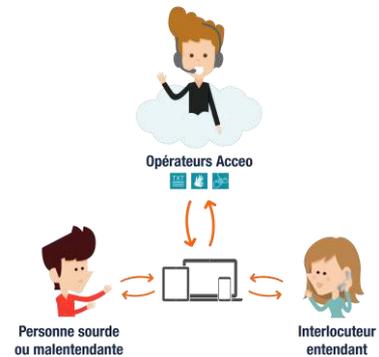
Depuis le 22 novembre 2021, les usagers sourds ou malentendants peuvent utiliser gratuitement l'application ACCEO pour contacter par téléphone ou sur place, à l'accueil, les services de la communauté de communes et ses 12 communes membres.

Grâce à une application gratuite disponible sur smartphone ou sur tablette, ACCEO propose des solutions pour faciliter en direct la communication entre l'utilisateur et les agents d'accueil :



De nombreux traducteurs sont disponibles instantanément aux heures d'ouverture des bureaux, à l'image d'un centre d'appel. Ces services sont valables pour les accueils physiques mais aussi pour les appels téléphoniques.

Pour l'utiliser, il suffit de télécharger gratuitement l'application ACCEO sur un smartphone ou une tablette ou de vous rendre à un poste d'accueil d'un service public.



2. La semaine de l'accessibilité

L'objectif de la semaine de l'accessibilité est de sensibiliser le grand public au handicap et à l'accessibilité, en montrant que des gestes simples peuvent changer la vie de tous.

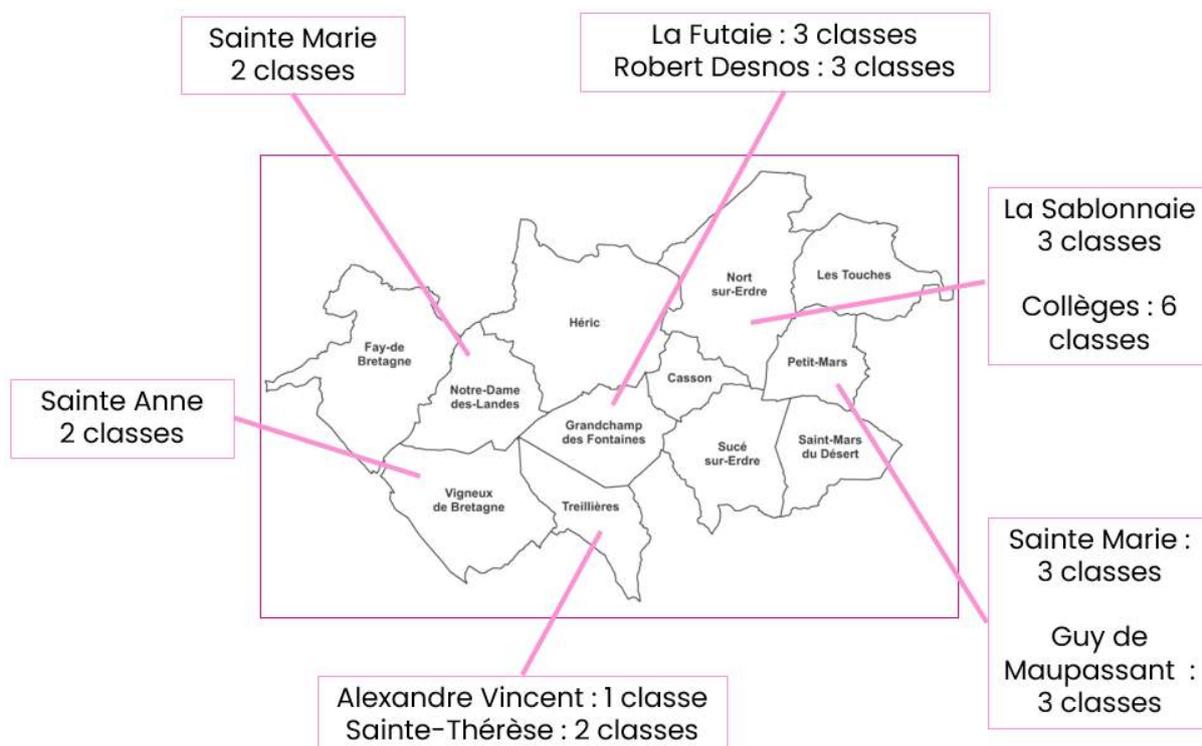
Organisée chaque année en avril depuis 2017, en collaboration avec les communes, plusieurs actions sont menées lors de cette semaine :

- Sensibilisation des élèves de CM1/CM2 au handicap et à l'accessibilité ;
- Campagne d'affichage sur le mobilier urbain et dans les bâtiments publics pour sensibiliser contre les stationnements gênants ;
- Mise en valeur des initiatives locales et des actions menées en faveur de l'accessibilité sur le territoire dans la presse, sur les sites internet et les réseaux sociaux ;
- Actions portées par les communes : handibasket, torball, tennis de table handisport, découverte du français signé...

L'édition 2021

La semaine de l'accessibilité 2021 s'est déroulée du 5 au 11 avril. Plusieurs actions ont été menées.

572 écoliers (du CE1 au CM2) ont été sensibilisés au handicap et à l'accessibilité. Ils ont pu expérimenter les handicap moteurs et visuels et comprendre l'accessibilité à travers trois ateliers pratiques au sein de leur école. 14 classes inscrites sur 22 ont également pu échanger avec M. Meyer, personne non voyante, et son épouse sur le handicap visuel au quotidien. Les équipes enseignantes, les élèves et M. et Mme Meyer ont été très satisfaits de la qualité des échanges.





Parcours en fauteuil à l'école Guy de Maupassant de Petit-Mars

En complément des interventions dans les écoles primaires, 180 élèves de 6^{ème} des collèges de Nort-sur-Erdre ont été sensibilisés lors du Rallye Citoyen le 4 juin 2021 (3 ateliers : parcours en fauteuil, simulation de la malvoyance, comprendre l'accessibilité).

Une campagne d'affichage contre le stationnement gênant sur le mobilier urbain et à l'entrée des bâtiments communaux et intercommunaux a été réalisée sur l'ensemble du territoire.



Communication autour de cette semaine : Plusieurs communes et la Communauté de communes ont sollicité la presse locale pour relayer l'information sur la semaine de l'accessibilité et les animations menées. L'information a également été relayée dans certains bulletins communaux, dans le magazine Erdre et Gesvres et sur les réseaux sociaux.

Notre-Dame-des-Landes
Handicap : l'école aide à changer le regard des élèves



Les enfants de l'école Sainte Marie ont été mis en situation réelle de handicap pour mieux comprendre les difficultés des personnes à mobilité réduite.

(Photo: Ouest France)

Dans le cadre de la Semaine de l'accessibilité, une intervenante de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCCEG) a conduit divers ateliers auprès des élèves des classes de CM1 et CM2.

Les élèves ont été mis en situation de handicap en se déplaçant en fauteuils roulants ou en portant des lunettes pour « malvoyant ».

Tous ces ateliers ont permis aux enfants de mieux comprendre les difficultés des personnes en situation de handicap. Des échanges ont porté sur les difficultés rencontrées au quotidien par ces personnes et l'aide que les jeunes citoyens pouvaient leur apporter, comme tenir une porte, pousser un fauteuil pour monter une pente, signaler un obstacle, etc.

Mis en situation réelle sur un parcours semé d'obstacles, leur regard semble avoir bien changé.

Par ailleurs, les directrices des deux établissements de la commune déplorent le fait que certains parents « utilisent systématiquement les places réservées aux personnes handicapées. Ce comportement implique des conséquences en termes d'accès pour les parents qui sont réellement en situation de handicap ».

Ouest France du 7 avril 2021

Communauté de Communes Erdre & Gesvres
 3 juin

[RETOUR SUR LA SEMAINE DE L'ACCESSIBILITÉ]

422 élèves, du CE1 au CM2 ont suivi des ateliers de sensibilisation au handicap début avril. D'autres classes de Petit Mars et Treillières ont participé à ces actions de sensibilisation en mai. Ainsi, grâce aux ateliers, les élèves ont pu :

- Définir le handicap et identifier les familles de handicap (moteur, visuel, auditif, mental)
- Expérimenter le handicap moteur avec des parcours en fauteuils roulants
- Expérimenter le handicap visuel et auditif, en lisant un texte et en réalisant un dessin à l'aide de lunettes simulant la malvoyance et le port d'un casque auditif
- Ils ont pu ensuite s'exprimer sur ce qui les a gêné même sur un court moment.
- Comprendre ce qu'est l'accessibilité et l'environnement qui les entoure (rampes, parking réservé aux personnes en situation de handicap, bande d'éveil à la vigilance, escalier avec des contrastes de couleur ...)
- Comprendre, qu'au-delà des aménagements réalisés pour faciliter la vie des personnes en situation de handicap, chacun doit faire attention à son comportement pour éviter d'annuler leurs effets (ex : véhicules stationnés sur les trottoirs)

L'occasion pour eux d'éveiller leur regard de jeunes citoyens et de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap au quotidien.

<https://www.cceg.fr/.../retour-sur-le-semaine-de-...>



Actualités

ACCESSIBILITÉ

Retour sur...
 la semaine de l'accessibilité



Faire ses courses, aller à la bibliothèque, déposer ses enfants à l'école, flâner dans un parc... Si ces actes de la vie quotidienne nous semblent anodins, ils restent difficiles à réaliser pour plus de 12 millions de Français. En matière d'accessibilité, nous pouvons tous agir pour lever les obstacles rencontrés par les personnes à mobilité réduite. C'est pourquoi, la communauté de communes a engagé cette année encore une action de sensibilisation lors de la « Semaine de l'accessibilité ». Objectif : montrer que des gestes simples peuvent changer la vie de tous.

422 élèves, du CE1 au CM2 ont suivi des ateliers de sensibilisation au handicap début avril. D'autres suivront avant l'été. Mises en situations réelles via des parcours en fauteuils roulants, des ateliers sur le handicap visuel et auditif, découvertes des aménagements en faveur de l'accessibilité... l'occasion pour eux d'éveiller leur regard de jeunes citoyens et de mieux comprendre les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap au quotidien.

MAG Erdre & Gesvres avril 2021



1ER ET 23 AVRIL

Lors de la semaine de l'accessibilité, les CM1-CM2 de l'école Sainte-Anne ont participé à des ateliers de sensibilisation au handicap. Ils se sont ensuite exprimés sur ce qui les a gêné.

Le Petit Journal (Vigneux-de-Bretagne) mai-juin 2021

Cette troisième semaine de l'accessibilité a été jugée satisfaisante par la commission. Sa réédition en 2022 a été confirmée lors de la commission du 21 octobre 2021. Elle se déroulera du 4 au 10 avril 2022.

3. Un site internet accessible

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009, pris en application de la loi de 2005, impose à tous les services de communication publique en ligne des collectivités territoriales, et des établissements publics qui en dépendent, le respect des règles d'accessibilité fixées par le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (recueil de règles et de bonnes pratiques).

Le service Communication de la Communauté de communes a lancé son nouveau site en mai 2017, qui respecte ces obligations. Depuis 2017, l'ensemble des sites internet communaux ont été progressivement mis en conformité.

La page « accessibilité » du site internet d'Erdre et Gesvres a été restructurée en 2019 :

- Aménager un territoire accessible à tous ;
- Changer le regard sur le handicap.

En 2021, un nouveau paragraphe a été intégré « Sourd ou malentendant ? » pour informer de la mise en place sur système de téléphonie accessible aux sourds et malentendants.

4. Zoom dans le rapport annuel d'activité 2020

Chaque année, le rapport annuel d'activité de la Communauté de communes Erdre & Gesvres met en lumière des actions phares et chiffres clefs. En 2020, la carte interactive a été présentée :



ACCESSIBILITÉ

Repérer les lieux et cheminements conformes avec la carte interactive



Si les actions de sensibilisation au handicap auprès des scolaires ont été annulées en 2020 pour raison sanitaire, la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments publics, voiries, parkings, et traversées par les communes de la CCEG se sont poursuivies : ces aménagements sont visibles sur la carte interactive. Mise en place en 2019, cette carte interactive "grand public" fait l'objet d'une mise à jour et permet de visualiser, en un clic, l'ensemble des itinéraires, parkings et bâtiments publics conformes à la réglementation technique relative à l'accessibilité des personnes en situation de handicap. Cette carte est aussi un outil stratégique pour les élus afin de repérer et d'anticiper les travaux à prévoir pour offrir une accessibilité optimale.

Conclusion

Du fait du contexte sanitaire en 2020, la séance d'installation de la commission n'a eu lieu qu'en janvier 2021.

Durant cette année, la commission a travaillé sur un plan d'actions à déployer jusqu'en 2026, ainsi que sur son fonctionnement (séances plénières, groupes de travail).

En parallèle, des projets ont été menés sur l'année :

- La semaine de l'accessibilité et sa campagne de sensibilisation sur le stationnement gênant s'est déroulée du 5 au 11 avril ;
- 572 élèves ont été sensibilisés au handicap et à l'accessibilité ;
- Depuis le 22 novembre 2021, les usagers sourds ou malentendants peuvent utiliser gratuitement l'application ACCEO pour contacter par téléphone ou sur place, à l'accueil, les services de la communauté de communes et ses 12 communes membres.

L'accessibilité des ERP et de la voirie continue d'évoluer. Ainsi, par rapport à 2020, 59 ERP (dont 39 ERP publics) et 7 km de cheminement ont été rendus accessibles.

Cela illustre à nouveau la dynamique installée et continue en faveur de l'accessibilité sur le territoire d'Erdre & Gesvres.

En 2022, la commission travaillera, notamment, sur le guide des manifestations accessibles existant et la plateforme AccesLibre.

La Présidente de la Commission Intercommunale d'Accessibilité

Stéphanie BIDEY

Ce rapport a été présenté et approuvé à l'unanimité en commission intercommunale d'accessibilité lors de la séance du 13 janvier 2022, puis en Conseil communautaire le 26 janvier 2022.

Département de Loire Atlantique

Le **mercredi 26 janvier 2022** à 19 h 00, les membres du Conseil de la Communauté de Communes se sont réunis à l'Esplanade des Bruyères à Héric, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Président en date du 20 janvier 2022, sous la Présidence de Monsieur Yvon LERAT.

Membres présents :

EUZENAT Philippe (19h12), LABARRE Claude, PERRAY Mikael, OUVRARD François (19h14), THIBAUD Dominique, LE PISSART Claudine (19h11), LAUNAY Hélène, JOUTARD Jean Pierre (19h26), PINEL Patrice, VEYRAND Bruno, DAUVÉ Yves, GUERON Lydie, LE RIBOTER Christine, GUEGAN Pierrick, BOQUIEN Denys, NAUD Jean-Paul, PROVOST Isabelle, BESNIER Jean Luc, PABOIS Chrystophe, NOURRY Barbara, MAINGUET Karine, ROGER Jean-Louis, HENRY Jean-Yves, CHEVALIER Christine, LERAT Yvon, DRION Elisa, RENOUX Emmanuel, LAMIABLE Patrick, JAMIS Pierre-Jean, PLONÉIS MÉNAGER Sandrine, DARROUZES Didier.

Pouvoirs :

DEFONTAINE Claudia pouvoir à Philippe EUZENAT,
BIDET Stéphanie pouvoir à Claude LABARRE,
CHARTIER Isabelle pouvoir à Jean-Pierre JOUTARD,
GUILLEMIN Laurence pouvoir à Bruno VEYRAND,
LEFEUVRE Sylvain pouvoir à Yves DAUVE,
RIVIERE Magali pouvoir à Chrystophe PABOIS,
BOISLEVE Frédéric pouvoir à Karine MAINGUET,
CHARRIER Jean-François pouvoir à Barbara NOURRY,
GAILLARD Anne-Marie pouvoir à Jean-Yves HENRY,
NIESCIEREWICZ Valérie pouvoir à Jean-Louis ROGER,
MENDES Mickaël pouvoir à Elisa DRION,
RINCE Claude pouvoir à Yvon LERAT

Absents - Excusés : ALLAIS Didier, BERAGNE Maité.

Assistants : GARNIER Dominique-DGS – HOTTIN Françoise-DGA – MENARD Philippe -DAE – BUREAU Axèle - Responsable communication –Mélanie TARDIVEL LE STRAT-HSA –BERTHELOT Mélissa-direction générale.

Secrétaire de séance : Christine LERIBOTER.

<i>Nombre de membres :</i>	
<i>en exercice</i>	<i>45 titulaires</i>
<i>Présents</i>	<i>31 titulaires</i>
<i>Votants</i>	<i>43</i>

RAPPORT ANNUEL 2021 DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Monsieur le Président expose :

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que la Commission Intercommunale d'Accessibilité établit un rapport annuel présenté en conseil communautaire,

Vu l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales, qui demande de transmettre le rapport annuel au représentant de l'Etat dans le département, au président du conseil départemental, au conseil départemental consultatif des personnes handicapées, au comité départemental des retraités et des personnes âgées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport,

Vu l'avis favorable de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du 13 janvier 2022,

DECISION :

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, PREND ACTE du rapport annuel 2021 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité, qui sera transmis aux destinataires visés par l'article L. 2143-3 et aux communes d'Erdre & Gesvres.

Le Président,
Yvon LERAT

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération d'Erdre & Gesvres. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Y. Lerat'.

Le Président : - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le 03/02/2022